



**GRENOBLE ALPES
MÉTROPOLE**

FACTURE D'EAU

DE RELÈVE N° 106676673 DU 17 février 2026
CONTRAT 0596227

Facture émise par

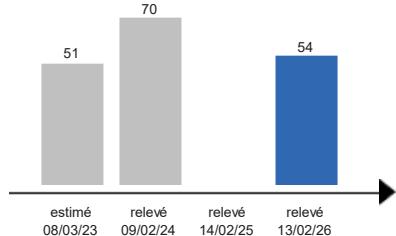


Société Publique Locale,
opérateur pour le compte de
Grenoble-Alpes Métropole

Nous contacter

- Espace abonné sur :
eau.grenoblealpesmetropole.fr
- 📞 04 76 86 20 70
- 👤 5 place Vaucanson
38000 Grenoble
Lundi au vendredi 8h30-12h et 13h-17h30
- ✉️ SPL Eaux de Grenoble Alpes
50 rue Jean Vaujany CS 22433
38034 Grenoble Cedex 2

Adresse du point de livraison
Youssef Paul
1 C RUE DE LA GARE
38610 GIERES



Votre consommation

Pour la période du
14/02/2025 au 13/02/2026

54 M³

YOUSSEF PAUL
1C RUE DE LA GARE
38610 GIERES

FACTURE PRÉLEVÉE SUR LE COMPTE BANCAIRE CI-DESSOUS LE 10 mars 2026

Production et distribution de l'eau potable	80,54 €
Collecte et traitement des eaux usées	76,75 €
Organismes publics	29,41 €
Total	186,70 €

Solde antérieur -181,06 €

MONTANT NET A PAYER 5,64 €

Tout retard de paiement expose à une pénalité de 11,71 € actualisée chaque année.
Pour les abonnés dits professionnels, conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, cette pénalité de retard est de 40 €.

Prix au litre (hors parts fixes) : 0,00308 € TTC
Montant total des parts fixes : 20,20 € TTC

Message(s)

Prochaine facture sur estimation en octobre 2026

* La qualité de votre eau est consultable sur l'Atlasanté de l'ARS : https://carto.atlasante.fr/1/ars_metropole_udl_infofactures.map

Titulaire du compte	IBAN	BIC	RUM
Paul Youssef	FR76 3000 3038 6200 0501 6231 447	SOGEFRPP	FR80ZZZ4553430000232435

DÉTAIL DE VOTRE CONSOMMATION	N° compteur	Diamètre (mm)	Période de consommation	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation
Compteur équipé d'un dispositif radio de relève à distance.	I19BA117623	15	du 14/02/26 au 13/02/26	142	196	54 TOTAL DE CONSOMMATION 54

Volume à facturer **54 M³**

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Période de consommation	Qté	Prix unitaire HT €	Montant HT €	TVA %	Montant TTC €
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE						
Part fixe - Métropole - diamètre 15	du 01/04/26 au 30/09/26	1	15,5000	15,50	5,50	16,35
Consommation - Métropole	du 01/10/25 au 13/02/26	54	1,1267	60,84	5,50	64,19
			SOUS-TOTAL	76,34		80,54
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES						
Part fixe - Métropole	du 01/04/26 au 30/09/26	1	3,5000	3,50	10,00	3,85
Conso. assainissement collectif - Métropole	du 01/10/25 au 13/02/26	54	1,2272	66,27	10,00	72,90
			SOUS-TOTAL	69,77		76,75
ORGANISMES PUBLICS						
Prélèvement ressource eau - Agence eau	du 01/10/25 au 13/02/26	54	0,0589	3,18	5,50	3,35
Consommation d'eau potable - Agence eau	du 01/10/25 au 13/02/26	54	0,3900	21,06	5,50	22,22
Performance réseaux eau potable - Agence eau	du 01/10/25 au 13/02/26	54	0,0330	1,78	5,50	1,88
Performance systèmes assainiss. - Agence eau	du 01/10/25 au 13/02/26	54	0,0330	1,78	10,00	1,96
			SOUS-TOTAL	27,80		29,41
TOTAL GÉNÉRAL HORS TAXES						
MONTANT TVA 5,50 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS						
MONTANT TVA 10,00 % ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS						
TOTAL GÉNÉRAL TTC						
Solde antérieur						
MONTANT NET A PAYER						
5,64 €						

EXPLICATIONS

GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE. Collectivité publique, compétente dans la gestion des services d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du périmètre métropolitain. www.grenoblealpesmetropole.fr/eau

3, rue Malakoff - 38031 Grenoble cedex 1.

SPL EAUX DE GRENOBLE ALPES. Société publique locale, opérateur de services pour le compte des collectivités publiques.

PART FIXE. Abonnement(s) et/ou location du compteur selon le diamètre. Elle est facturée indépendamment de toute consommation.

EAU POTABLE. Ce service inclut la production (captages), la distribution et le contrôle de la qualité de l'eau.

EAUX USEES. Ce service correspond à la collecte des eaux usées en vue de leur traitement dans la station d'épuration.

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE (RMC).

Les redevances perçues par cet établissement public de l'Etat financent des actions en faveur de la préservation des ressources en eau et de la biodiversité. Il s'agit des redevances consommation d'eau potable et prélèvement ressource eau ainsi que les contributions relatives aux performances des réseaux d'eau potable et systèmes d'assainissement collectif.

MÉDIATION DE L'EAU. Elle a pour but de favoriser le règlement amiable des litiges entre le consommateur et le service public d'eau potable et d'assainissement. www.mediation-eau.fr/

Médiation de l'eau - BP40 463 - 75366 Paris cedex 08

Attention : Avant de saisir la médiation, vous devez avoir épousé les recours internes proposés par votre distributeur.

VOIES DE RECOURS. Vous pouvez contester la somme mentionnée dans la présente facture en saisissant directement le Tribunal d'instance (montant inférieur ou égal à 10 000€) et le Tribunal de grande instance (au-delà de 10 000€).